

ANALYSE

La menace d'une guerre nucléaire refait surface

Le 04 mars 2022 ⌚ 7 min

Les déclarations du président russe évoquant l'usage de l'arme nucléaire remettent en question la pertinence de la politique de dissuasion et devraient, plus que jamais, pousser les Etats à rejoindre le Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires, juge l'expert de l'ICAN Jean-Marie Collin.



Manifestation à Berlin pour abolir l'usage des armes nucléaires, le 22 janvier 2022.

PHOTO : Tobias Schwarz / AFP

Le comportement dangereux du président Poutine dans la guerre qu'il mène en Ukraine depuis le 24 février 2022 interroge sur le risque de faire dégénérer ce conflit vers une utilisation d'armes nucléaires de manière volontaire ou accidentelle.

En réalité, ce danger nucléaire n'a jamais été absent depuis la création de l'équilibre de la terreur, au lendemain des utilisations des bombes nucléaires sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki. Depuis, la communauté internationale a affronté de nombreuses crises, les amenant au bord de la guerre nucléaire, à Cuba, en 1962, ou lors de

la crise du Cargill entre l'Inde et le Pakistan, en 1999. Au fond, la seule question à se poser est : pendant combien de temps allons-nous échapper à l'usage de ces armes de destruction massive ?

Sans catastrophisme, il faut comprendre, comme l'a écrit le philosophe Paul Ricoeur en 1955, que nous restons dans le « *vertige d'une non-histoire possible* ». La menace perpétuelle d'une confrontation entre puissances nucléaires empêche de penser l'avenir sereinement. Selon les chiffres apportés par le Stockholm Peace Research Institute, le 1^{er} janvier 2021, l'arsenal nucléaire mondial des neuf puissances nucléaires (Russie, États-Unis, Chine, France, Royaume-Uni, Inde, Pakistan, Israël, Corée du nord) serait de 13 080 armes nucléaires.

La Russie dispose du premier arsenal nucléaire de la planète avec 6 255 armes nucléaires stratégiques et tactiques, d'une puissance de 10 à 800 kilotonnes, soit plus de 50 fois la bombe larguée sur Hiroshima, réparties sur ses composantes maritimes, aériennes et terrestres. La comptabilité nucléaire est toujours complexe. Ainsi, « seules » 1 600 de ces armes stratégiques utilisées pour détruire des cibles comme des villes sont déployées de façon permanente. Cela signifie concrètement que cet arsenal peut faire feu à tout moment si le président Poutine, en vertu de la constitution, en donne l'ordre. Dans cet arsenal, il faut rajouter la présence d'armes nucléaires tactiques – moins de 2 000 – dont la puissance n'est pas moindre et dont l'emploi se ferait sur le champ de bataille.

En face, l'Alliance atlantique est constituée des forces nucléaires américaines (5 550), qui disposent par ailleurs de bombes nucléaires déployées sur les territoires de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Turquie. Cette pratique de la Guerre froide n'a jamais cessé depuis 1953. Depuis la déclaration du sommet d'Ottawa en 1974, l'Otan reconnaît également la contribution des forces nucléaires britanniques (225) et françaises (moins de 300 ogives) à la dissuasion globale de son organisation. Là aussi, Washington, Paris et Londres disposent en permanence, notamment à travers leurs sous-marins, de missiles nucléaires prêts à être utilisés.

Il faut noter une évolution récente du langage nucléaire de l'Otan dans cette contribution. En 2016, lors du sommet de Varsovie, puis en 2021, lors de celui de Bruxelles, les déclarations finales mentionnent en effet que ces forces françaises et britanniques « *contribuent de manière significative* » à la sécurité globale de l'Alliance. Un terme nouveau qui interroge sur leurs nouvelles attributions

Bluff ou détermination ultime ?

Vladimir Poutine vient de multiplier l'usage de la « grammaire nucléaire » en réalisant, en premier, une démonstration de ses capacités nucléaires avec des exercices de lancement de missiles stratégiques le 19 février, puis en menaçant, trois jours plus tard, ceux qui s'opposeraient au conflit de « *conséquences que vous n'avez encore jamais connues* ».

Seulement trois jours après le début de l'intervention militaire le 27 février, il est allé plus loin en indiquant qu'il demandait de « *mettre les forces de dissuasion de l'armée russe en régime spécial d'alerte au combat* ». Cet ordre affirme d'une part aux yeux du monde un état de fait, l'état d'alerte permanent, et la mise en œuvre d'éléments spécifiques, notamment le retour de tous les personnels sur certaines bases, dans la chaîne de commandement. L'unique certitude que nous pouvons avancer, c'est que nul ne peut garantir à 100 % que cet homme ne fera pas usage d'arme nucléaire et qu'il restera uniquement dans la provocation.

Toute utilisation d'armes nucléaires, peu importe leur puissance, provoquera des pertes humaines massives, en particulier auprès des civils. De plus, il serait impossible d'aider les survivants en raison des dangers liés à la radioactivité, et les conséquences humanitaires et environnementales ne se limiteraient pas à la seule zone touchée, mais seraient transfrontalières.

Outre les conséquences en matière de mouvements de populations, il serait aussi impossible de venir au secours des populations survivantes faute d'infrastructures hospitalières intactes et sans mettre en danger les secouristes. Et encore, ce cas de figure s'entend d'une catastrophe qui ne serait liée qu'à la frappe d'une seule arme nucléaire. Dans le cadre de multiples frappes nucléaires russes entraînant ou non un échange nucléaire avec les puissances nucléaires de l'Otan, nous serions alors face à un changement complet de la société humaine telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Sortir de l'ère nucléaire militaire

L'ordre nucléaire qui est fondé sur l'équilibre de la terreur, c'est-à-dire le pari que personne n'emploie en premier l'arme nucléaire, a pris forme en 1945. Il a évolué à travers la prolifération et la multiplication des puissances. Fait incontestable, ces armes nucléaires sont des armes de destruction massive, utilisées à des fins de dissuasion, mais il est impossible d'affirmer que cette politique est oui ou non efficace.

En revanche, des événements historiques, notamment la crise de Cuba 1962, les interrogations sur la rationalité du président Trump et l'actualité nous confirment le caractère de danger permanent de l'existence de ces arsenaux. Repousser l'idée de

l'obligation du désarmement nucléaire ne signifie donc rien d'autre que d'accepter que cette arme soit, à terme, utilisée sur des populations civiles.

Le 7 juillet 2017, le Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires

([url:https://blogs.alternatives-economiques.fr/collin/2019/07/07/la-dynamique-en-marche-du-traite-sur-l-interdiction-des-armes-nucleaires](https://blogs.alternatives-economiques.fr/collin/2019/07/07/la-dynamique-en-marche-du-traite-sur-l-interdiction-des-armes-nucleaires)) (TIAN) a été adopté par 122 Etats et il est entré en vigueur le 22 janvier 2021. Ce

texte a fait l'objet de très nombreuses critiques communes de la part des Etats disposant d'armes nucléaires. Les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Chine, la Russie ne l'ont pas signé. Le TIAN est la seule interdiction globale juridiquement contraignante qui interdit le développement, la possession, la menace d'utilisation – donc la dissuasion nucléaire –, l'usage d'armes nucléaires et qui contient également un cadre vérifiable pour le démantèlement des arsenaux. Ce traité dit « de désarmement humanitaire », offre une opportunité de faire travailler les Etats ensemble pour parvenir à un monde sans armes nucléaires.

L'urgence est à la désescalade pour engager un nouveau processus de sécurité internationale. Il faut que la Russie et les autres puissances nucléaires retirent le statut d'état d'alerte de leurs arsenaux. Dans un second temps, elles doivent reconnaître l'existence du TIAN et réaliser de « bonne foi » leur obligation de désarmement accepté dans le cadre du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Enfin, pour engager une rupture avec l'ordre nucléaire, elles doivent rejoindre le TIAN.

Pour la première réunion du TIAN qui se tiendra à l'Office des Nations unies à Vienne en juillet prochain, un premier pas pourrait être d'adopter le statut « d'État observateur » actuellement refusé par la France, mais accepté par la Norvège, l'Allemagne, la Suède et la Finlande.

Cette crise nucléaire doit donner l'impulsion pour repenser le cadre complet des politiques de défense. Dans le cas contraire nous serions comme le professeur Mindy, incarné par Leonardo DiCaprio dans le film *Don't look up*, en plein « déni cosmique ».

Jean-Marie Collin, *qui tient un blog sur notre plate-forme* ([url:https://blogs.alternatives-economiques.fr/collin](https://blogs.alternatives-economiques.fr/collin)), *est expert et porte-parole de ICAN France* ([url:http://icanfrance.org/wp-content/uploads/2021/04/Brochure-TIAN-2021.pdf](http://icanfrance.org/wp-content/uploads/2021/04/Brochure-TIAN-2021.pdf)), *organisation prix Nobel de la paix 2017.*

Cet article vous est offert par Alternatives Economiques dans le but de vous faire découvrir ses formules d'abonnement. Convaincu(e) ? **Abonnez-vous (1€ le premier mois, sans engagement)**

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel :(33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.